

Le JA doit-il intervenir... ...ou pas ?



Mise en situation

Lors d'une rencontre de Régionale 2, vous vous apercevez qu'un arbitre, par ailleurs joueur d'une des deux équipes en présence, ne donne pas de carton jaune alors qu'un des deux joueurs lance violemment sa raquette suite à la perte d'une manche. Que faites-vous ?

a) Vous ne faites rien car l'arbitre a décidé de ne pas mettre de carton.

b) Vous demandez à l'arbitre de donner un carton jaune au joueur fautif.

c) Vous demandez l'avis du capitaine adverse.

d) Vous donnez un avertissement verbal au joueur fautif.

Explications

Le juge arbitre est le responsable des arbitres. Ils sont placés sous son autorité. Le juge arbitre désigne les arbitres. De fait, un juge arbitre ne peut pas ignorer un mauvais comportement d'un joueur dans une aire de jeu.

Sur la base de l'article 3.3.1 et de ses alinéas des Règlements Sportifs, **le juge arbitre de la rencontre DOIT intervenir, mais pas n'importe comment !**

Erreur à ne pas commettre de la part du JA : donner un carton jaune au joueur fautif. Pourquoi ? Parce que le seul carton à disposition d'un JA est un carton rouge (art. 3.5.2.8).

Conduite à tenir

- **Le JA demande à l'arbitre de sanctionner le joueur fautif.**

On vient précédemment de voir que les règlements n'autorisent pas un JA de sanctionner à l'aide d'un carton jaune ou d'un carton jaune/rouge. Par contre, il peut demander à un arbitre de le faire. Le cas échéant, le carton reste une **sanction arbitrale** (art. 3.3.2.3.10, 3.5.2.2 et 3.5.2.3).

➡ Le juge arbitre devra **motiver** son initiative au verso de la feuille de rencontre, en rubrique **RAPPORT**.

Recommandations

Vous pouvez utilement placer des cartons blancs, jaunes et rouges sur chaque pupitre arbitral (*les cartons peuvent être découpés simplement dans des feuilles papier aux couleurs respectives*).

Vous pourrez ainsi intervenir aisément selon les modalités détaillées précédemment et agir en conformité avec les règlements.

En cas de nervosité d'un joueur, d'un banc...etc, le JA peut judicieusement se rapprocher de la table afin de montrer sa présence et indiquer ainsi qu'il surveille de près le déroulement de la partie ; le but étant d'éviter que la situation s'envenime.

Rappel – Conseils aux arbitres

Il est souhaitable de leur faire les **recommandations suivantes** :

- Vérifier **qu'aucun corps étranger** ne se trouve dans l'aire de jeu (sacs, survêtements, **bouteilles d'eau...**)
- Contrôler que les joueurs sont en **tenue** ;
- Vérifier la conformité des **raquettes** de chaque joueur ;
- Chronométrer la **durée** de la période d'adaptation et des arrêts autorisés (temps de repos entre les manches, temps morts, etc) ;
- Gestion du marqueur ;
- Veiller à la bonne application des règles concernant le **service** ;
- Avertir des **conséquences encourues** en cas de nouvelles infractions si des cartons ont déjà été donnés au cours des parties précédentes.

*Art 3.3.1.5 - Lorsqu'il estime qu'il est **opportun** d'agir ainsi, le juge-arbitre peut, à tout moment, procéder au remplacement d'un officiel d'une partie par un autre, ...*

➡ Cette mesure sera prise par exemple dans le cas d'un arbitre qui commet de nombreuses erreurs ou avantage clairement une équipe par rapport à une autre (**le JA relatera les faits en rubrique rapport**).

Nota : la mise en situation telle qu'elle est évoquée au début de ce document ne permet pas à un juge arbitre de procéder à un tel remplacement.

Enfin, en cas de difficulté, il peut être utile de rappeler, le cas échéant, *l'art. II.114 des R.S : En l'absence d'arbitres non joueurs et en cas de refus d'arbitrage d'une partie par les joueurs de l'équipe recevant, une sanction immédiate sera prise par le juge-arbitre, pouvant aller jusqu'à la perte de la partie pour l'équipe recevant.*

➡ **Le JA relatera les faits en rubrique rapport.**